

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibérations communautaires du :
11/07/24 et du 12/11/2024
Approbation par délibération communautaire du :
10/07/2025



6.2 plan de zonage Bray-sur-Seine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois



Protections patrimoniales
★ Bati protégé (L151-19 CU)
— Mur ou clôture protégé (L151-19 CU)
··· Cheminement piéton à préserver (L151-38 CU)

Protections paysagères et/ou écologiques
● Arbre protégé (L151-23 CU)
● Mare protégée (L151-23 CU)
— Haie ou alignement d'arbres protégé (L151-23 CU)

Espaces boisés et/ou paysagés protégés
■ Espace boisé classé (L103-13 CU)
■ Espace écologique et/ou paysagé protégé (L151-23 CU)

Usières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 10ha (inconstructibles)

Prescriptions diverses
◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-13 CU)
— Linéaire commercial (L151-16 CU)
■ Emplacement réservé (L151-41 CU)
··· Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7 CU)

Informations et services particuliers :
■ Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014
··· Crue de la Seine 1910
— Inventaire des zones humides - IDF - 2021
■ Zone de protection (CT annexes du PLU)
— Protection sanitaire des aqueducs de la Ville de Paris
■ Cours d'eau de Seine et Marne selon Arrêté préfectoral du 9 mai 2019
— Cours d'eau permanent
— Cours d'eau intermittent